



Guide concernant la requête annuelle d'information d'un CCTT

Août 2019



Coordination et rédaction
Direction générale des affaires collégiales

Pour tout renseignement, s'adresser à l'endroit suivant :
Service de la formation préuniversitaire et de la recherche
Direction générale des affaires collégiales
Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur
1035, rue De La Chevrotière, 12e étage
Québec (Québec) G1R 5A5
Téléphone : 418 644-8976
Ligne sans frais : 1 866 747-66266 747-6626

Ce document peut être consulté
sur le site Web du Ministère :
<http://www.education.gouv.qc.ca/references/tx-solrtyperecherchepublicationtx-solrpublicationnouveaute/resultats-de-la-recherche/detail/article/centres-collegiaux-de-transfert-de-technologie-cctt>

© Gouvernement du Québec
Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur

ISBN 978-2-550-84918-6 (PDF)
ISSN 2368-562X (En ligne)

Dépôt légal - Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2019

Table des matières

Introduction.....	1
Instructions générales.....	1
Pour commencer	3
Section A : Informations générales non financières	6
1. La Clientèle	6
2. Inventaire des activités.....	8
3. Personnel ayant travaillé pour le centre (incluant le personnel du collégial dégage ou associé aux activités)	9
4. Répartition du personnel scientifique, selon le niveau d'études.....	9
5. Personnel du collégial dégage ou associé aux activités	10
6. Étudiants ayant participé aux activités du CCTT	10
7. Retombées socioéconomiques	11
Section B : Informations financières.....	12
8.1 Revenus provenant du secteur privé ou d'un organisme à but non lucratif	12
8.2 Revenus provenant des secteurs parapublic ou municipal	12
8.3 Revenus provenant du gouvernement du Québec	13
8.4 Revenus provenant du gouvernement du Canada	14
8.5 Autres revenus.....	14
8.6 Total des revenus de projets, subventions de fonctionnement et autres revenus	14
Section C : Investissements dans les équipements ou les infrastructures de recherche.....	15
9. Investissements réalisés pour l'acquisition ou le renouvellement d'équipements et l'amélioration des infrastructures	15
Enregistrer, imprimer et soumettre.....	16
Consulter	17
Quitter.....	18
Annexe – Glossaire	20

Introduction

Le présent guide contient des instructions qui vous aideront à répondre le plus précisément possible aux questions de la requête annuelle d'information.

La requête annuelle d'information, à remplir en ligne dans le système Transit, est une étape essentielle de la reddition de comptes d'un centre collégial de transfert de technologie (CCTT) reconnu par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES).

Les données transmises doivent concorder avec celles qui sont contenues dans le rapport annuel et dans les états financiers du CCTT.

Entre autres choses, elles servent :

- à établir différentes statistiques relatives à l'activité des centres collégiaux de transfert de technologie;
- à donner une image de leur évolution.

Ces renseignements sont également utiles lors de l'évaluation du CCTT lorsque vient le temps de renouveler l'autorisation au cégep de maintenir son CCTT.

Il importe que vous vous familiarisiez avec les définitions présentées dans le glossaire. Une interprétation commune des variables utilisées dans la requête sera garante de la précision et de la fiabilité des données, qui pourront être utilisées pour produire des statistiques valables et utiles dans l'ensemble du réseau des CCTT.

Instructions générales

Pour remplir la requête annuelle d'information en ligne, vous devez disposer :

- d'un identifiant et d'un mot de passe.

Chaque organisme doit remplir le formulaire au plus tard le 1er décembre de chaque année, comme le stipulent les annexes budgétaires S008 et 017 du Régime budgétaire et financier. L'année financière du CCTT doit correspondre à la période couverte par chacune des requêtes, qui s'étend du 1er juillet au 30 juin de chaque année. Ainsi, les données de la requête doivent correspondre aux données des états financiers et des rapports annuels qui couvrent la même période.

Nous vous suggérons d'enregistrer les données et d'imprimer la requête avant de la soumettre. Une dernière vérification des données vous permettra en effet de vous assurer de la conformité de l'information qui sera transmise. Même si vous avez enregistré les données, elles ne sont pas automatiquement transmises au Ministère. Pour transmettre la requête, vous devez cliquer sur le bouton « [Soumettre](#) ».

Certains termes écrits en caractères **bleus et gras** dans le présent document sont définis dans le glossaire qui se trouve en annexe. Pour certaines définitions, des exemples d'application sont également fournis.

Pour obtenir plus de renseignements concernant la requête, votre identifiant ou votre mot de passe, vous pouvez communiquer avec une personne responsable du programme des centres collégiaux de transfert de technologie, au Service de la formation préuniversitaire et de la recherche du MEES, à l'adresse courriel suivante : cctt@education.gouv.qc.ca.

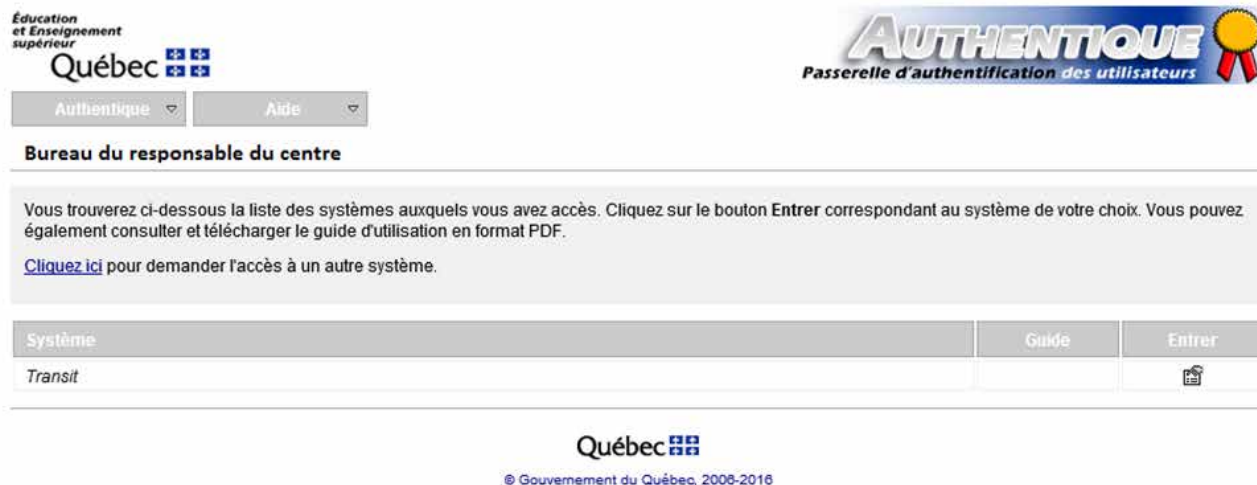
Pour commencer

Rendez-vous sur le site <https://authentique.education.gouv.qc.ca/>; la page suivante apparaîtra :



The screenshot shows the Authentique login page. At the top left is the logo for 'Éducation et Enseignement supérieur Québec'. At the top right is the 'AUTHENTIQUE' logo with the tagline 'Passerelle d'authentification des utilisateurs'. Below the logos, the heading 'Accès à la passerelle Authentique' is followed by a welcome message: 'Bienvenue à la page d'accueil de la passerelle Authentique qui vous permet d'accéder aux systèmes Web du Secteur de l'enseignement supérieur. Si vous ne détenez pas de compte utilisateur ou si vous avez oublié votre identifiant, veuillez contacter votre répondant ministériel.' Below this is a login form with two input fields: 'Identifiant : NomPr11' and 'Mot de passe :'. A blue 'Valider' button is at the bottom left. At the bottom center, there is a link 'Mot de passe oublié ? | Guide d'utilisation', the 'Québec' logo, and the copyright notice '© Gouvernement du Québec, 2006-2016'.

Sur cette page, vous devez inscrire l'identifiant et le mot de passe qui correspondent à votre dossier. Assurez-vous que le nom affiché est bien le vôtre, puis, pour entrer dans le système Transit, cliquez sur l'icône dans la colonne « Entrer ».



The screenshot shows the Authentique dashboard. At the top left is the 'Éducation et Enseignement supérieur Québec' logo. At the top right is the 'AUTHENTIQUE' logo with the tagline 'Passerelle d'authentification des utilisateurs'. Below the logos, there are two dropdown menus: 'Authentique' and 'Aide'. The heading 'Bureau du responsable du centre' is followed by a message: 'Vous trouverez ci-dessous la liste des systèmes auxquels vous avez accès. Cliquez sur le bouton Entrer correspondant au système de votre choix. Vous pouvez également consulter et télécharger le guide d'utilisation en format PDF.' Below this is a link: 'Cliquez ici pour demander l'accès à un autre système.' Below the message is a table with three columns: 'Système', 'Guide', and 'Entrer'. The first row of the table has 'Transit' in the 'Système' column, an empty cell in the 'Guide' column, and a document icon in the 'Entrer' column. At the bottom center, there is the 'Québec' logo and the copyright notice '© Gouvernement du Québec, 2006-2016'.

Cliquez sur l'inscription en bleu « [Consulter ou modifier les données de la requête annuelle](#) » pour continuer.

Éducation
et Enseignement
supérieur
Québec

Transit
Aide

TRANSIT Centres collégiaux de transfert de technologie **CGTT**

Bienvenue dans le système Transit

Le système Transit vise la saisie et la consultation de la requête annuelle des centres collégiaux de transfert de technologie, et ce, pour chaque année d'opération d'un centre. Les données sont également présentées dans un tableau de bord comparatif.

À partir de cette page, vous pouvez :

- Consulter le **tableau de bord comparatif**.
- Consulter ou modifier les données de la **requête annuelle**.
- Remplir une **grille d'entrevue**.

Québec
© Gouvernement du Québec, 2008-2016

Pour accéder à la requête de l'année en cours, cliquez sur l'icône représentant un crayon dans la colonne « [Modifier](#) ». Pour consulter les données des requêtes antérieures, cliquez sur l'icône représentant une loupe dans la colonne « [Consulter](#) ».

Éducation
et Enseignement
supérieur
Québec

Transit
Aide

TRANSIT Centres collégiaux de transfert de technologie **CGTT**

Responsable
Centre de transfert (999999)

Sélection d'une requête annuelle

Voici la liste des requêtes annuelles pour votre centre. Sélectionnez la requête que vous voulez consulter en cliquant sur l'icône représentant une loupe dans la colonne **Consulter**. Pour inscrire ou modifier les données de l'année en cours, cliquez sur l'icône représentant un crayon dans la colonne **Modifier**.

Année	Soumise le	Consulter	Modifier
2009	2010-11-24		
2010	2011-11-29		
2011	2012-11-27		
2012	2013-11-20		
2013	2015-01-16		
2014			
2015			
2016			
2017			
2018			

Québec
© Gouvernement du Québec, 2006-2019

Rappel : vous devez remplir le formulaire en considérant uniquement les activités du centre pour la période visée par la requête, qui s'étend du **1er juillet au 30 juin** de chaque année.

Veillez noter qu'en cliquant sur le bouton « Aide », puis sur « Requête annuelle », vous pouvez accéder au « Guide concernant la requête annuelle d'information d'un CCTT ».

Sélection d'une requête annuelle

**Responsable
Centre de transfert (999999)**

Voici la liste des requêtes annuelles pour votre centre. Sélectionnez la requête que vous voulez consulter en cliquant sur l'icône représentant une loupe dans la colonne **Consulter**. Pour inscrire ou modifier les données de l'année en cours, cliquez sur l'icône représentant un crayon dans la colonne **Modifier**.

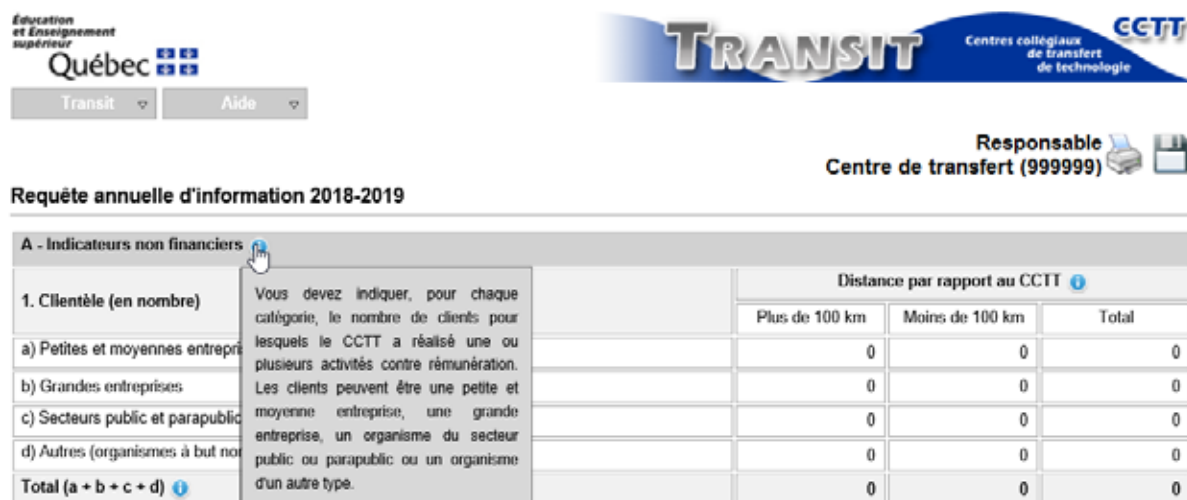
Année	Soumise le	Consulter	Modifier
2009	2010-11-24		
2010	2011-11-29		
2011	2012-11-27		
2012	2013-11-20		
2013	2015-01-16		
2014			
2015			
2016			
2017			
2018			

Section A : Informations générales non financières

1. La Clientèle

Les renseignements fournis dans cette section donnent un aperçu des activités du CCTT et de son rayonnement, de même que des indications sur ses ressources humaines et son type de clientèle.

Les infobulles, représentées par , fournissent des renseignements utiles pour remplir la requête annuelle.



Requête annuelle d'information 2018-2019

A - Indicateurs non financiers

1. Clientèle (en nombre)

Vous devez indiquer, pour chaque catégorie, le nombre de clients pour lesquels le CCTT a réalisé une ou plusieurs activités contre rémunération. Les clients peuvent être une petite et moyenne entreprise, une grande entreprise, un organisme du secteur public ou parapublic ou un organisme d'un autre type.

	Distance par rapport au CCTT 		
	Plus de 100 km	Moins de 100 km	Total
a) Petites et moyennes entreprises	0	0	0
b) Grandes entreprises	0	0	0
c) Secteurs public et parapublic	0	0	0
d) Autres (organismes à but non lucratif, associations, etc.)	0	0	0
Total (a + b + c + d) 	0	0	0

Concernant les activités :



Requête annuelle d'information 2018-2019

A - Indicateurs non financiers

1. Clientèle (en nombre)

	Distance par rapport au CCTT 		
	Plus de 100 km	Moins de 100 km	Total
a) Petites et moyennes entreprises (PME) 	0	0	0
b) Grandes entreprises	0	0	0
c) Secteurs public et parapublic (ministères et organismes affiliés) 	0	0	0
d) Autres (organismes à but non lucratif, associations, etc.) 	0	0	0
Total (a + b + c + d) 	0	0	0

La distinction entre une **petite ou moyenne entreprise (PME)** et une **grande entreprise** est fonction du nombre d'employés. Une PME est une organisation à but lucratif qui compte moins de 250 employés, peu importe son chiffre d'affaires ou la valeur de ses actifs. Une grande entreprise comporte 250 employés ou plus.

On entend par clientèle des **secteurs public** et **parapublic** l'ensemble des organismes et des entreprises qui relèvent de l'État. Les sociétés d'État ainsi que les institutions sans but lucratif subventionnées par le gouvernement qui rendent un service public font partie du **secteur parapublic**. La Régie de l'assurance maladie du Québec (RAMQ) et Hydro-Québec en sont deux exemples.

Tout autre organisme qui a bénéficié des services du CCTT, que ce soit un **organisme à but non lucratif (OBNL)** ou une **association**, doit être inscrit à la ligne « Autres ».

CCTT – Pratiques sociales novatrices (PSN)

Dans le cas d'un CCTT en pratiques sociales novatrices (PSN), les clients peuvent être une entreprise privée à but lucratif, un OBNL, une association, un organisme des secteurs public ou parapublic ou un organisme d'un autre type.

Pour chacune des catégories, distinguez les clients qui se situent dans un périmètre inférieur à 100 km du CCTT de ceux qui se trouvent à 100 km et plus. Le nombre inscrit dans le coin inférieur droit du tableau devrait correspondre au nombre total de clients pour lesquels le CCTT a réalisé des activités.

Éducation
et Enseignement
supérieur
Québec

Transit
Aide


Centres collégiaux
de transfert
de technologie

Responsable
Centre de transfert (999999)

Requête annuelle d'information 2018-2019

A - Indicateurs non financiers			
1. Clientèle (en nombre)	Distance par rapport au CCTT		
	Plus de 100 km	Moins de 100 km	Total
a) Entreprises privées à but lucratif	0	0	0
b) OBNL ou associations	0	0	0
c) Secteurs public et parapublic (ministères et organismes affiliés)	0	0	0
d) Autres (organismes caritatifs, communautés, etc.)	0	0	0
Total (a + b + c + d)	0	0	0

On entend par « **entreprises privées à but lucratif** » l'ensemble des entreprises, qu'elles soient petites, moyennes ou grandes.

Un **OBNL** est un organisme constitué à des fins sociales, éducatives ou philanthropiques et une **association** est un regroupement de personnes mettant en commun leurs connaissances ou leurs activités afin de défendre ou de promouvoir des intérêts communs. Dans les deux cas, l'objet n'est

ni de procurer un avantage économique à ses membres ni de leur distribuer des profits générés par leurs activités.

On entend par clientèle des **secteurs public** et **parapublic** l'ensemble des organismes et des entreprises qui relèvent de l'État. Les sociétés d'État ainsi que les institutions sans but lucratif subventionnées par le gouvernement qui rendent un service public font partie du secteur parapublic. La Régie de l'assurance maladie du Québec (RAMQ) et Hydro-Québec en sont deux exemples.

Tout autre organisme qui a bénéficié des services du CCTT doit être inscrit à la ligne « **Autres** ».

2. Inventaire des activités

L'inventaire des activités permet de rendre compte du nombre de projets, avec ou sans rémunération, qui ont été réalisés au cours de la période visée par la requête. Le nombre de projets doit être indiqué selon les types d'activités correspondant aux trois volets d'intervention du programme des CCTT, soit la **recherche appliquée**, l'**aide technique** et l'**information**, ce dernier volet étant subdivisé en deux parties, soit la **formation** et la **diffusion d'information**, et les autres activités.

Les projets de **recherche appliquée** regroupent les travaux de recherche scientifique entrepris afin de résoudre des problèmes précis d'usage pratique, en réponse aux besoins de la clientèle. Ils visent, par exemple, à déterminer les utilisations possibles des résultats d'une recherche fondamentale ou à établir de nouvelles façons de faire permettant d'atteindre un objectif déterminé à l'avance.

Les projets d'**aide technique** regroupent le soutien technique et le soutien méthodologique offerts à la clientèle. Ils consistent, par exemple, en la réalisation d'études, d'analyses, d'avis, de stratégies, d'outils, de rapports, de plans, de procédures, de tests et d'essais. Ils peuvent également prendre la forme de services d'accompagnement ou de facilitation ainsi que de services-conseils, et ce, aux différentes phases d'une démarche d'innovation, par exemple lors de l'implantation d'une nouvelle technologie.

Quant aux deux parties du volet de l'**information**, les **activités de formation** regroupent les activités visant le développement ou le perfectionnement de compétences. Elles représentent, par exemple, des activités pédagogiques intégrées aux programmes de formation collégiale, des formations spécialisées ou sur mesure pour la clientèle, des séminaires ou des ateliers.

En ce qui a trait aux **activités de diffusion d'information**, elles regroupent les activités visant à transmettre et à diffuser de l'information, notamment des résultats de recherche. Elles peuvent prendre la forme de diverses publications (article scientifique, rapport de recherche, infolettre, diffusion de résultats de veille, etc.), de conférences ou de présentations (communication scientifique dans un congrès, webinaire, vidéo, etc.).

Enfin, on entend par **autres activités** les opérations ou les projets qui ne sont pas directement liés aux trois volets d'intervention des CCTT, mais qui se sont déroulés durant la période visée par la

requête. Une activité de ce type peut être, par exemple, l'utilisation des infrastructures du centre par la clientèle.

2. Inventaire des activités ⓘ	En nombre
a) Projets de recherche appliquée ⓘ	0
b) Projets d'aide technique ⓘ	0
c) Activités de formation offertes à la clientèle ⓘ	0
d) Activités de diffusion d'information (publications, communications) ⓘ	0
e) Autres activités ⓘ	0
Total (a + b + c + d + e)	0

3. Personnel ayant travaillé pour le centre (incluant le personnel du collégial dégage ou associé aux activités)

Inscrivez le nombre approprié de personnes et d'**équivalents temps complet** (ETC) selon le statut et les catégories d'employés. Un ETC est atteint lorsque le nombre d'heures travaillées égale le total annuel d'heures prévues dans une convention ou dans un contrat de travail.

3. Personnel ayant travaillé pour le centre, incluant le personnel du collégial dégage ou associé aux activités ⓘ	Nombre de personnes	En ETC
a) Personnel scientifique (diplômés de niveau universitaire)	0	0,00
b) Personnel technique (diplômés de niveau universitaire, collégial ou autre)	0	0,00
c) Personnel administratif	0	0,00
Total (a + b + c)	0	0

Note : Un ETC correspond à un équivalent temps complet, selon les termes de la convention collective.

Par exemple, si deux chercheurs ont des contrats pour un projet particulier d'une durée de 900 heures chacun et que le contrat de travail d'un chercheur à temps complet dans le CCTT est généralement de 1 800 heures, inscrivez « 2 » à la colonne Nombre de personnes et « 1 » à la colonne **En ETC**.

4. Répartition du personnel scientifique, selon le niveau d'études

Reprenez les données inscrites à la question 3 a) concernant le personnel scientifique inscrit en nombre de personnes et redistribuez ces données selon le dernier niveau d'études atteint. Le total des trois cases de la question 4 devrait correspondre au total du personnel scientifique inscrit en nombre de personnes à la question 3 a). Par exemple, supposons qu'un chercheur a terminé un baccalauréat et l'autre, une maîtrise, inscrivez « 1 » à la colonne Baccalauréat et « 1 » à la colonne Maîtrise.

4. Répartition du personnel scientifique, selon le niveau d'études ⓘ	Baccalauréat	Maîtrise	Doctorat
Personnel scientifique (diplômés de niveau universitaire)	8	4	2

5. Personnel du collégial dégagé ou associé aux activités

Pour ce qui est des retombées sur le personnel du collégial, inscrivez, à la ligne a) du tableau suivant, la quantité de personnel enseignant, en nombre de personnes et en ETC, affecté aux activités du centre, que ce soit dans le cadre d'un prêt de service ou dans un autre contexte. Inscrivez, à la ligne b), combien d'autres employés sont associés et dédiés sur une base récurrente, par exemple pour quelques jours par semaine ou par mois, aux activités du CCTT, qu'ils soient cadres, professionnels ou qu'ils fassent partie du personnel de soutien. Enfin, inscrivez, à la ligne c), le personnel dégagé de façon ponctuelle, soit quelques heures par année, en soutien aux activités du CCTT.

Il faut inclure les personnes des lignes a) et b) dans la section 3, soit au personnel scientifique, technique ou administratif selon le cas. Le personnel déclaré à la ligne c) n'est, quant à lui, pas reporté à la section 3.

5. Personnel du collégial dégagé ou associé aux activités ⓘ	Nombre de personnes	En ETC
a) Enseignants (prêt de service ou autres) ⓘ	0	0,00
b) Autre personnel associé sur une base récurrente ⓘ	0	0,00
c) Autre personnel associé de façon ponctuelle ⓘ	0	0,00
Total (a + b + c)	0	0

6. Étudiants ayant participé aux activités du CCTT

Concernant les retombées sur les étudiants du collégial, inscrivez le nombre d'étudiants du collégial qui ont participé aux travaux du CCTT, qui ont participé aux activités de formation et de diffusion d'information du centre (ateliers, conférences, etc.) ou qui y ont effectué un stage, en précisant le nombre d'heures travaillées.

Enfin, inscrivez, à la ligne d), les étudiants de niveau universitaire ayant été stagiaires ou ayant travaillé pour le centre, en précisant leur nombre ainsi que le nombre d'heures travaillées.

Prenez note que les étudiants de la ligne d) ne sont pas comptabilisés puisque le programme CCTT est dédié au collégial. Cette donnée demeure donc à titre informel.

6. Étudiants du collégial rejoints par des activités du CCTT ⓘ	Nombre de personnes	Nombre d'heures
a) Nombre d'étudiants ayant participé à des travaux du CCTT ⓘ	0	0,00
b) Étudiants rejoints par des activités d'information ou de formation ⓘ	0	S. O.
c) Nombre de stagiaires dans le CCTT ⓘ	0	0,00
d) Autres étudiants de niveau universitaire ayant participé à des travaux du CCTT (du Québec ou en provenance d'une autre province ou d'un autre pays) ⓘ	0	S. O.
Total (a + b + c)	0	0

7. Retombées socioéconomiques

CCTT – Technologique

Les **retombées socioéconomiques** ne comprennent pas les activités de formation ou de diffusion d'information, comme les publications et les communications. Elles sont mesurées par le nombre d'**emplois directs** créés par les activités du CCTT, le nombre d'entreprises dérivées qui ont vu le jour à la suite de ces activités, le nombre de brevets déposés par le centre ou par le client ou le nombre de déclarations d'invention, ainsi que par le nombre de produits développés par le CCTT, et ce, au cours de la dernière année. Les retombées socioéconomiques qui ne se rattachent pas à l'une de ces quatre catégories doivent être regroupées à la ligne e).

7. Retombées socioéconomiques ⓘ	En nombre
a) Emplois directs créés par les activités (au CCTT, chez la clientèle et autres)	0
b) Nombre d'entreprises dérivées créées, à la suite des activités du CCTT	0
c) Brevets déposés, droits d'auteur, déclarations d'invention et autres	0
d) Produits développés	0
e) Autres retombées socioéconomiques	0

CCTT – Pratiques sociales novatrices (PSN)

Les retombées socioéconomiques ne comprennent pas les activités de formation ou de diffusion d'information, comme les publications et les communications. Elles sont mesurées par le nombre d'emplois directs créés par les activités du CCTT, le nombre de partenariats avec d'autres acteurs de l'innovation sociale, les droits d'auteur déposés par le centre ou par le client ainsi que le nombre de milieux utilisateurs ayant adopté des pratiques sociales novatrices, et ce, au cours de la dernière année. Les retombées socioéconomiques qui ne se rattachent pas à l'une de ces quatre catégories doivent être regroupées à la ligne e).

7. Retombées socioéconomiques ⓘ	En nombre
a) Emplois directs créés par les activités (au CCTT, chez la clientèle et autres)	1
b) Nombre de partenariats avec d'autres acteurs de l'innovation sociale	0
c) Droits d'auteur déposés	0
d) Nombre de milieux utilisateurs ayant adopté une innovation sociale	1
e) Autres retombées socioéconomiques	1

Section B : Informations financières

Les renseignements fournis dans cette section rendent compte des sources de revenus dont bénéficie le CCTT. Il peut s'agir de **revenus de projets**, de **subventions de fonctionnement** ou d'**autres types de revenus**. Les montants indiqués doivent exclure toute somme reçue pour les **équipements** ou les **infrastructures**.

8.1 Revenus provenant du secteur privé ou d'un organisme à but non lucratif

Pour chacun des volets d'intervention des CCTT et pour le fonctionnement, vous devez inscrire les montants reçus du secteur privé ou d'organismes à but non lucratif (OBNL), ainsi que tout autre revenu provenant de ces mêmes sources.

B - Indicateurs financiers ⓘ	
8.1 Revenus provenant du secteur privé ou d'un organisme à but non lucratif	En dollars (\$)
a) Pour des projets spécifiques de recherche appliquée	0
b) Pour des projets spécifiques d'aide technique	0
c) Pour des projets spécifiques de diffusion d'information	0
d) Pour des projets spécifiques de formation	0
e) Pour le fonctionnement ⓘ	0
f) Autres revenus	0
Total (a + b + c + d + e + f)	0

Note : Les revenus ou les subventions pour les équipements et les infrastructures sont exclus de cette section.

8.2 Revenus provenant des secteurs parapublic ou municipal

Inscrivez les montants reçus des secteurs parapublic ou municipal, pour chacun des volets d'intervention des CCTT et pour le fonctionnement, ainsi que tout autre revenu provenant de ces mêmes sources.

Dans le cadre de la requête annuelle d'information, le secteur parapublic, qui représente l'ensemble des organismes et des entreprises qui dépendent d'une façon importante de l'État, inclut les **universités**, les **centres de recherche universitaires**, les **établissements d'enseignement collégial** ainsi que les **CCTT**.

8.2 Revenus provenant des secteurs parapublic ou municipal ⓘ	En dollars (\$)
a) Pour des projets spécifiques de recherche appliquée	900
b) Pour des projets spécifiques d'aide technique	7 340
c) Pour des projets spécifiques de diffusion d'information	6 400
d) Pour des projets spécifiques de formation	550
e) Pour le fonctionnement	430
f) Autres revenus	13 225
Total (a + b + c + d + e + f)	28 845

Note : Le secteur parapublic comprend les établissements d'enseignement collégial, les universités et les centres de recherche universitaires.

8.3 Revenus provenant du gouvernement du Québec

En ce qui concerne les projets de recherche appliquée, vous devez distinguer, à la ligne a) du tableau suivant, les montants reçus dans le cadre du programme d'aide à la recherche et au transfert (PART) des autres sources de revenus provenant du gouvernement du Québec. Le premier total correspond aux revenus provenant du gouvernement du Québec pour des projets spécifiques de recherche appliquée.

En ce qui concerne la ligne e) les subventions pour le fonctionnement, veuillez inscrire à e.1) la subvention récurrente de 200 000 \$ du MEES. En e.2), la subvention récurrente du MEI de 80 000 \$. En e.3), toutes les subventions en fonctionnement non récurrentes telles que celle accordée en mars 2018 « Soutien aux CCTT », pour le volet fonctionnement et toutes autres sommes reçues des ministères ou des organismes du gouvernement du Québec. Le deuxième total correspond aux revenus provenant du gouvernement du Québec pour le fonctionnement du CCTT.

Inscrivez, à la ligne f), tout autre revenu provenant du gouvernement du Québec, incluant le montant du projet Synchrone ainsi que celui du Soutien aux CCTT (Convention d'aide mars 2018), la portion retombées à l'enseignement collégial et éventuellement tout ce qui touche le volet 2 de la R102, la « Mutualisation des expertises ». Le total global doit correspondre à l'ensemble des revenus et des subventions provenant de celui-ci.

8.3 Revenus provenant du gouvernement du Québec ⓘ	En dollars (\$)
a) Pour des projets spécifiques de recherche appliquée	
a.1) Programme PART, volet innovation sociale	100 000
a.2) Autres sources	50 000
Total pour les projets spécifiques de recherche appliquée (a.1 + a.2)	150 000
b) Pour des projets spécifiques d'aide technique ou méthodologique	50 000
c) Pour des projets spécifiques de diffusion d'information	10 000
d) Pour des projets spécifiques de formation	7 000
e) Pour le fonctionnement ⓘ	
e.1) Subvention du MEES (montant accordé selon les annexes budgétaires)	200 000
e.2) Subvention du MEI (montant accordé selon la convention de subvention)	80 000
e.3) Autres subventions	0
Total pour le fonctionnement (e.1 + e.2 + e.3)	280 000
f) Autres revenus	0
Total (a.1 + a.2 + b + c + d + e.1 + e.2 + e.3 + f)	497 000

8.4 Revenus provenant du gouvernement du Canada

Inscrivez les montants reçus du gouvernement du Canada dans le cadre de projets de recherche appliquée, d'aide technique, ainsi que de diffusion d'information ou de formation. Inscrivez aussi le montant reçu des ministères ou des organismes du gouvernement du Canada pour le fonctionnement du CCTT ainsi que les autres revenus de même source.

8.4 Revenus provenant du gouvernement du Canada ⓘ	En dollars (\$)
a) Pour des projets spécifiques de recherche appliquée	9 000
b) Pour des projets spécifiques d'aide technique	2 500
c) Pour des projets spécifiques de diffusion d'information	1 100
d) Pour des projets spécifiques de formation	0
e) Pour le fonctionnement	0
f) Autres revenus	2 300
Total (a + b + c + d + e + f)	14 900

8.5 Autres revenus

Vous devez mentionner tout autre revenu utilisé pour des amortissements, provenant d'intérêts, de la vente de produits ou de services, ou de toute autre source, sans égard à sa provenance.

8.5 Autres revenus ⓘ	En dollars (\$)
a) Amortissements	0
b) Intérêts	987
c) Vente de produits	0
d) Autres sources	1 230
Total (a + b + c + d)	2 217

8.6 Total des revenus de projets, subventions de fonctionnement et autres revenus

Le total de la section 8.6 cumule les totaux partiels de chaque groupe de partenaires financiers énumérés aux sections 8.1 à 8.5. Il doit correspondre aux sommes indiquées dans les états financiers du CCTT.

8.6 Total des revenus de projets, subventions de fonctionnement et autres revenus ⓘ	En dollars (\$)
a) Total des revenus provenant du secteur privé (8.1)	6 570
b) Total des revenus provenant du secteur parapublic ou municipal (8.2)	28 845
c) Total des revenus provenant du gouvernement du Québec (8.3)	380 000
d) Total des revenus provenant du gouvernement du Canada (8.4)	14 900
e) Total autres revenus (8.5)	2 217
Total (a + b + c + d + e)	432 532

Note : Le total des revenus de projets, des subventions de fonctionnement et des autres revenus doit correspondre aux sommes indiquées dans les états financiers vérifiés du centre.

Section C : Investissements dans les équipements ou les infrastructures de recherche

L'information contenue dans cette section porte sur les montants consacrés au maintien et à l'amélioration des équipements et des infrastructures du CCTT.

9. Investissements réalisés pour l'acquisition ou le renouvellement d'équipements et l'amélioration des infrastructures

Dans cette section, vous devez inscrire les montants consacrés à l'acquisition ou au renouvellement d'équipements ou à l'amélioration des infrastructures, en précisant les montants investis selon leur provenance.

Ces montants peuvent provenir des gouvernements du Québec ou du Canada, du ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI) par l'entremise du Programme de soutien aux organismes de recherche et d'innovation, volet 4 (PSOv4) – Soutien au financement d'infrastructures de recherche et d'innovation¹, du CCTT lui-même, de l'établissement d'enseignement collégial affilié ou de tout autre partenaire financier.

Précisez, à la ligne g), le montant des investissements réalisés, à part ceux qui ont servi à l'acquisition de nouveaux équipements ou à l'amélioration des infrastructures, sans égard à la provenance de ces sommes.

C - Investissements dans les équipements ou les infrastructures de recherche ⓘ	
9. Investissements réalisés pour l'acquisition ou le renouvellement d'équipements et l'amélioration des infrastructures ⓘ	En dollars (\$)
a) Subventions reçues du gouvernement du Québec (contrepartie FCI et autres) ⓘ	120 000
b) Subventions reçues dans le cadre du PSOv4 ⓘ	300 000
c) Subventions reçues du gouvernement du Canada (contrepartie FCI, DEC, OIRA et autres) ⓘ	2 500
d) Investissements faits par le CCTT-PSN	3 000
e) Investissements ou dons faits par l'établissement collégial affilié	0
f) Investissements ou dons faits par d'autres partenaires	0
g) Autres investissements	1 200
Total des investissements (a + b + c + d + e + f + g)	426 700

¹ A noter que pour 2018-2019, le PSOv4 est l'équivalent du PSRv2.

Enregistrer, imprimer et soumettre

Une fois que vous avez saisi les données de chacune des sections de la requête, vous devez les enregistrer en cliquant sur le bouton « [Enregistrer](#) », situé au bas de la page. Tant que la requête n'est pas transmise, il est possible de la consulter et de modifier les renseignements qui y sont inscrits.

Nous vous recommandons de l'imprimer avant de la soumettre. Cette opération vous permettra de la réviser et de vous assurer que les données sont exactes. La transmission de données erronées entraîne une procédure supplémentaire de modification pour le Ministère et pourrait retarder le traitement de l'information. Une fois la requête remplie et vérifiée, vous devez la faire parvenir au Ministère, en cliquant sur le bouton « [Soumettre](#) ».

À des fins de sécurité, lorsque vous cliquez sur le bouton « [Soumettre](#) », un message s'affiche pour vous rappeler que les données que vous vous apprêtez à transmettre ne pourront plus être modifiées.

Éducation
et Enseignement
supérieur

Québec

Transit

Aide

TRANSIT

Centres collégiaux
de transfert
de technologie

CCTT

Responsable
Centre de transfert (999999)

Soumettre une requête annuelle

Attention!

Vous êtes sur le point de soumettre la requête annuelle de 2018. Une fois la requête soumise, les données ne pourront plus être modifiées.
Si vous souhaitez confirmer cette opération, appuyez sur le bouton **Soumettre**.

Annuler

Soumettre

Québec

© Gouvernement du Québec, 2006-2019

Une fois les données soumises, le message suivant apparaît à l'écran :



Consulter

Notez qu'en cliquant sur le bouton « Transit », puis sur « Requête annuelle » dans le menu déroulant, il est possible de consulter l'ensemble des requêtes des années antérieures.



En cliquant sur l'icône dans la colonne « Consulter », vous accédez à la requête désirée.

Éducation
et Enseignement
supérieur
Québec

Transit ▼ Aide ▼

TRANSIT Centres collégiaux de transfert de technologie **CCTT**

Responsable
Centre de transfert (999999)

Sélection d'une requête annuelle

Voici la liste des requêtes annuelles pour votre centre. Sélectionnez la requête que vous voulez consulter en cliquant sur l'icône représentant une loupe dans la colonne Consulter. Pour inscrire ou modifier les données de l'année en cours, cliquez sur l'icône représentant un crayon dans la colonne Modifier.

Année	Soumise le	Consulter	Modifier
2009	2010-11-24		
2010	2011-11-29		
2011	2012-11-27		
2012	2013-11-20		
2013	2015-01-16		
2014	2019-08-27		
2015	2019-08-27		
2016	2019-08-27		
2017	2019-08-27		
2018	2019-08-27		

Québec

© Gouvernement du Québec, 2006-2019

Quitter

Pour quitter la base de données, vous pouvez cliquer en tout temps sur le bouton « Transit », puis sur « Bureau » dans le menu déroulant.

Éducation
et Enseignement
supérieur
Québec

Transit ▼ Aide ▼

TRANSIT Centres collégiaux de transfert de technologie **CCTT**

Responsable
Centre de transfert (999999)

Système Transit

la saisie et la consultation de la requête annuelle des centres collégiaux de transfert de technologie, et ce, pour chaque année d'opération d'un centre. Les données sont également présentées dans un tableau de bord comparatif.

À partir de cette page, vous pouvez :

- Consulter le **tableau de bord** comparatif.
- Consulter ou modifier les données de la **requête annuelle**.
- Remplir une **grille d'entrevue**.

Québec

© Gouvernement du Québec, 2008-2016

Pour quitter votre accès à la passerelle Web, cliquez sur le bouton « Authentique », puis sur « Quitter » dans le menu déroulant.

The screenshot shows the Authentique web portal. At the top left is the logo for 'Éducation et Enseignement supérieur Québec'. At the top right is the 'AUTHENTIQUE' logo with the tagline 'Passerelle d'authentification des utilisateurs'. Below the Québec logo is a dropdown menu with 'Authentique' selected, showing options: 'Bureau', 'Profil personnel', 'Demande d'accès', and 'Quitter'. To the right of this menu is an 'Aide' button. Below the menu, there is a text block: 'sous la liste des systèmes auxquels vous avez accès. Cliquez sur le bouton Entrer correspondant au système de votre choix. Vous pouvez et télécharger le guide d'utilisation en format PDF.' followed by a link 'Cliquez ici pour demander l'accès à un autre système.' Below this is a table with three columns: 'Système', 'Guide', and 'Entrer'. The first row shows 'Transit' under 'Système', with empty cells for 'Guide' and 'Entrer'. At the bottom, there is a 'Québec' logo and the copyright notice '© Gouvernement du Québec, 2006-2016'.

Système	Guide	Entrer
Transit		

Annexe – Glossaire

Aide technique :	Projets qui regroupent le soutien technique et le soutien méthodologique offerts à la clientèle. Ils consistent, par exemple, en la réalisation d'études, d'analyses, d'avis, de stratégies, d'outils, de rapports, de plans, de procédures, de tests et d'essais. Ils peuvent également prendre la forme de services d'accompagnement ou de facilitation ainsi que de services-conseils, et ce, aux différentes phases d'une démarche d'innovation, par exemple lors de l'implantation d'une nouvelle technologie.
Activité :	Suggère une action ponctuelle à court terme, par exemple une activité d'information ou une activité de formation.
Association :	Regroupement de personnes mettant en commun, sur une base permanente, leurs connaissances et leurs activités afin de défendre ou de promouvoir des intérêts communs, mais dans un but autre que celui de partager des profits.
Autres activités ou projets :	Activités ou projets qui ne s'inscrivent pas dans les trois volets d'intervention des CCTT que sont la recherche appliquée, l'aide technique et l'information (ce dernier volet est subdivisé en deux parties, soit la formation et la diffusion d'information).
Clientèle :	Personnes physiques ou morales qui paient pour les services d'une organisation (en l'occurrence le CCTT) ou qui y recourent contre rétribution.
Contribution en nature :	Contribution non financière, sous la forme de biens ou de services, offerte dans le cadre d'un projet. On doit être en mesure d'en calculer la valeur pécuniaire. Il peut s'agir, par exemple, de mobilier, d'équipement informatique ou de temps accordé par l'employé d'un client.
DEC :	Fait référence au Programme de développement économique Canada. Ce programme appuie le développement économique des entreprises et des régions.
Diffusion d'information :	Activités visant à transmettre et à partager de l'information, notamment des résultats de recherche. Elles peuvent prendre la forme de diverses publications (article scientifique, rapport de recherche, infolettre, diffusion de résultats de veille, etc.), de conférences ou de présentations (communication scientifique dans un congrès, webinaire, vidéo, etc.).

Emploi direct :	Chacune des personnes permanentes rémunérées que doit embaucher une entreprise ou une industrie pour fonctionner.
Entreprise dérivée :	Société autonome qui résulte de la scission de l'entreprise d'origine. Celle-ci favorise le départ de certains de ses salariés et les aide financièrement, techniquement et juridiquement à créer leur propre entreprise. Cette petite entreprise développe les applications des découvertes de la grande entreprise dont elle est issue.
Équipements et infrastructures :	Ensemble des éléments physiques servant à réaliser une prestation de service. Les équipements comprennent, notamment, l'aménagement physique des lieux (y compris les routes, les sentiers et les voies d'accès), les installations, les bâtiments et le matériel. Dans le cas des CCTT, il peut s'agir, par exemple, d'un laboratoire, d'un appareil spécifique ou de la machinerie.
Équivalent temps complet :	Un ETC (équivalent temps complet) est atteint lorsque le nombre d'heures travaillées égale le total annuel d'heures prévues dans une convention ou dans un contrat de travail.
Établissement d'enseignement collégial :	Lieu où l'on donne de la formation de niveau collégial. Le terme « établissement d'enseignement collégial » désigne les cégeps et les collèges privés subventionnés.
Fonctionnement :	Ensemble des activités qui relèvent de la marche normale d'un organisme ou d'une entreprise et qui concernent la réalisation de sa mission.
Formation :	Activités visant le développement ou le perfectionnement de compétences. Elles représentent, par exemple, des activités pédagogiques intégrées aux programmes de formation collégiale, des formations spécialisées ou sur mesure pour la clientèle, des séminaires ou des ateliers.
FCI :	La Fondation canadienne pour l'innovation (FCI) est un organisme autonome créé par le gouvernement du Canada pour financer l'infrastructure de recherche. Son mandat est d'accroître la capacité des universités, des collèges, des hôpitaux et des établissements de recherche canadiens à but non lucratif à poursuivre des activités de recherche et de développement technologique d'envergure internationale qui génèrent des retombées pour les Canadiens.
Grande entreprise :	Entreprise à but lucratif qui compte au moins 250 employés, peu importe son chiffre d'affaires ou la valeur de ses actifs.
Infrastructures :	Voir Équipements et infrastructures.

OIRA :	Fait référence au Programme d'innovation dans les collèges et la communauté. Les subventions d'OIRA visent à appuyer l'achat d'appareils et d'installations de recherche afin de favoriser et d'améliorer la capacité des collèges à entreprendre des travaux de recherche appliquée ainsi que des activités d'innovation et de formation en collaboration avec des entreprises locales, particulièrement des petites et moyennes entreprises (PME).
Organisme à but non lucratif (OBNL) :	Organisme constitué à des fins sociales, éducatives ou philanthropiques dont l'objet n'est ni de procurer un avantage économique à ses membres ni de leur distribuer les profits engendrés par certaines de ses activités.
PART :	Programme d'aide à la recherche et au transfert du MEES : Volet technologique : Ce programme vise à mettre en valeur le potentiel des ressources humaines et technologiques des établissements et des centres collégiaux de transfert de technologie (CCTT) pour répondre aux besoins des entreprises québécoises en matière d'innovation technologique. Il permet à la fois d'enrichir le travail des enseignantes et des enseignants et de resserrer les liens entre les entreprises et les établissements d'enseignement collégial. Volet innovation sociale : Ce programme vise à permettre aux établissements d'enseignement collégial privés et publics de mener des activités de recherche liées aux enjeux sociaux et aux besoins des milieux utilisateurs : organisme public ou privé, entreprise, institution, communauté. Il vise également à permettre aux chercheuses et aux chercheurs de ces établissements d'apporter leur contribution à l'avancement des connaissances en innovation sociale.
PME :	Entreprise à but lucratif qui comporte moins de 250 employés, peu importe son chiffre d'affaires ou la valeur de ses actifs.
Projet :	Sous-entend un travail incluant plusieurs actions demandant un certain temps de réalisation, par exemple un projet de recherche ou un projet d'aide technique.
PSO-Volet 1,2,3,4 :	Le Programme de soutien aux organismes de recherche et d'innovation (PSO) a pour but de consolider le système d'innovation québécois et ses composantes, d'augmenter la compétitivité des entreprises et de la société par l'innovation ainsi que de favoriser l'utilisation optimale ou concertée des résultats de la recherche sur les plans économique, social, environnemental et

	culturel.
Recherche appliquée :	Projets qui regroupent les travaux de recherche scientifique entrepris en vue de résoudre des problèmes précis d'usage pratique, en réponse aux besoins de la clientèle. Ils visent, par exemple, à déterminer les utilisations possibles des résultats d'une recherche fondamentale ou à établir de nouvelles façons de faire permettant d'atteindre un objectif déterminé à l'avance.
Retombées socioéconomiques :	Effets structurants et bénéfiques sur le développement socioéconomique se traduisant, par exemple, par l'avancement des connaissances, l'implantation de nouvelles technologies en région ou le développement de certains secteurs industriels. Ces retombées se mesurent, par exemple, par le nombre d'emplois directs et d'entreprises créés, le nombre de brevets d'invention ou de droits d'auteur déposés, ainsi que le nombre de centres de recherche mis sur pied ou de milieux utilisateurs ayant adopté une pratique sociale novatrice.
Retombées sur la formation :	Effets positifs, structurants et durables, prévus ou imprévus, résultant directement ou indirectement de la production de nouvelles connaissances, d'une innovation (scientifique, technologique ou sociale) ou du transfert technologique de celle-ci, sur le collège, les cours, les programmes d'études (incluant les AEC), les enseignants, les étudiants, les diplômés et le CCTT (à titre de composante du collège) ² .
Revenus de projets :	Ensemble des montants reçus qui sont utilisés à des fins précises ou dans le cadre de projets. Ces revenus sont obtenus en échange de services.
Secteur parapublic :	Ensemble des organismes et des entreprises qui dépendent d'une façon importante de l'État.
Secteur public :	Ensemble des entreprises et des organismes qui relèvent de l'État.
Subventions de fonctionnement :	Aide financière obtenue pour soutenir le centre dans l'accomplissement de sa mission ou d'une partie de sa mission. Les subventions de fonctionnement sont destinées à alléger les charges d'exploitation, telles que le paiement de salaires, les frais d'utilisation de locaux, etc.

² Fanny KINGSBURY et Fanny BOURGEOIS, avec la collaboration d'André DORÉ, *Optimisation des retombées des activités des centres collégiaux de transfert de technologie sur la formation collégiale pour favoriser des retombées de qualité*, rapport de recherche, juin 2011, p. 131.

education.gouv.qc.ca